****

**Quarante-cinquième session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel**

**Déclaration du Mali lors du 4eme cycle de l’examen périodique universel concernant la République du Sénégal**

**(Lundi 22 janvier 2024 à 14h30)**

Merci Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d’abord, souhaiter une chaleureuse bienvenue à la Délégation de la République sœur du Sénégal et saluer sa participation au quatrième cycle de l’EPU.

Ma délégation félicite le Sénégal pour les progrès accomplis dans le domaine des droits de l’Homme depuis le troisième cycle de l’EPU et salue, à cet égard, la réforme du Code pénal, du Code de procédure pénale et du Code du travail.

Nous saluons également l’adoption des lois visant à mettre en œuvre la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, et les principes du Protocole à la Charte africaine des droits de l’homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

Nous nous félicitons de l’institutionnalisation de la carte d’égalité des chances au profit des personnes handicapées, assortie de la gratuité totale ou partielle des soins dans les institutions médicales relevant de l’Etat, des collectivités locales et des organismes publics, ainsi que la réduction du coût de ces soins dans les services de santé privés.

Ma délégation, dans un esprit constructif, recommande au Sénégal de :

* Renforcer les activités de sensibilisation des magistrats afin de désengorger les prisons à travers des peines de substitution à l’emprisonnement ;
* Appliquer les dispositions du Code du travail garantissant que 15 % des emplois accessibles soient réservés aux personnes handicapées.

**Je vous remercie.**